

Séance  
ordinaire du 23  
mai 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT-TROISIÈME (23<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE 20 h 30  
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5, *absence motivée*  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint y assistent.

Sont également présents, messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Pierre Michaud du journal L'Avantage.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

18.05.256

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller du district 5. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

18.05.257

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Appui à l'implantation d'une faculté de médecine satellite dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et d'un campus de formation préclinique à Rimouski.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. Renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie.
5. Nomination d'un élu à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie.

## **FINANCES**

6. Présentation du projet de règlement 2018-1383 modifiant le règlement 2016-1349 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.
7. Renouvellement de l'entente de gestion pour le supplément au loyer entre la Ville de Mont-Joli et l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli.
8. Autorisation de renouvellement de l'entente de service avec Mitis HD pour l'année 2018.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

9. Autorisation de formation à la greffière et au directeur des finances.

## **LOISIRS**

10. Autorisation à l'Association de moto-tourisme de Mont-Joli/Mitis # 0175 d'utiliser le stationnement du stade du centenaire pour la tenue de leur activité de la journée de réadaptation à moto.
11. Autorisation de signature de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Commission scolaire des Phares pour l'utilisation de l'aréna par les équipes de la Ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS).
12. Adjudication d'un contrat à Construction Gides April Inc. pour le remplacement du revêtement dans les douches – côté homme – à la piscine Gervais Rioux.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13. Autorisation de paiement pour le renouvellement de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société canadienne de la Croix Rouge.
14. Adoption du règlement 2018-1382 relatif au ramonage des cheminées.
15. Adjudication d'un contrat à la firme Kalitec pour un panneau arrêt clignotant,
16. Autorisation d'achat d'un véhicule utilitaire sport pour le service incendie.
17. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'une caserne de pompiers.
18. Affaires nouvelles.
19. Période de questions.
20. Clôture et levée de l'assemblée.

## **ADMINISTRATION**

18.05.258

### **APPUI À L'IMPLANTATION D'UNE FACULTÉ DE MÉDECINE SATELLITE DANS LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE ET D'UN CAMPUS DE FORMATION PRÉCLINIQUE À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT QU'**il importe d'assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux à travers les différentes régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs collectivités rurales au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie font face à des défis pour recruter et maintenir en poste des médecins de famille afin de préserver une offre de soins de santé de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** les hôpitaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont un des plus hauts taux de bris de services;

**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial de valoriser la pratique médicale en région en l'intégrant le plus tôt possible au parcours académique des futurs médecins;

**CONSIDÉRANT QUE** des facultés de médecine satellites ont été implantées avec succès en Mauricie par l'Université de Montréal et au Saguenay-Lac-Saint-Jean par l'Université de Sherbrooke, et qu'une faculté satellite de l'Université McGill ouvrira bientôt ses portes en Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** près de 40 % des effectifs médicaux formés en région y demeurent après leur formation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affiliation universitaire d'un centre hospitalier constitue un facteur attractif pour les médecins spécialistes de même que pour d'autres professionnels de la santé;

**CONSIDÉRANT** la volonté apparente de l'Université Laval de créer un campus satellite de sa faculté de médecine afin de permettre que la formation soit dispensée dans l'Est-du-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une déclaration sur les ondes de Radio-Canada le 27 avril 2018, le ministre de la Santé et des Services sociaux estimait qu'il serait plus logique d'établir un tel campus satellite à Rimouski pour faciliter la rétention de jeunes médecins en région;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli est à proximité de celle de Rimouski et que les étudiantes et étudiants en médecine pourraient avoir accès aux études supérieures universitaires tout en demeurant dans leur région;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Mont-Joli sollicite l'appui de la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, afin qu'elle prenne position pour l'implantation d'une faculté de médecine satellite dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et d'un campus de formation préclinique à Rimouski;
- Que la Ville de Mont-Joli demande à l'Université Laval, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches ainsi qu'à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) d'établir un protocole d'entente pour permettre l'établissement d'un campus satellite de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Rimouski, et ce, afin d'offrir l'intégralité du programme de doctorat en médecine au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**18.05.259**

### **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, et ce, au montant de 1 590.60 \$ plus les taxes.

**18.05.260**

### **NOMINATION D'UN ÉLU À TITRE DE DÉLÉGUÉ POUR LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Jean-Pierre Labonté à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui aura lieu le 25

mai 2018 à 9 h 30 au Centre Bonaventure de Bonaventure. Le conseil accepte le paiement des frais de transport et de repas.

## **FINANCES**

### **18.05.261 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1349 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Le conseiller Jean-Pierre Labonté présente le projet de règlement 2018-1383 modifiant le règlement 2016-1349 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville. Ce règlement édicte la tarification pour la location ou l'utilisation des installations sportives (piscine, aréna), des salles communautaires, de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, la tarification pour l'émission des différents permis par le service de l'urbanisme ainsi que la tarification de différents services exécutés par le service des travaux publics.

### **18.05.262 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION POUR LE SUPPLÉMENT AU LOYER ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de supplément au loyer vient à échéance le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente peut être renouvelée pour une autre période de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente comprend les annexes suivantes et concerne 22 unités de logement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler l'entente;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Denis Dubé appuyé par Robin Guy et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de gestion avec l'Office municipal d'habitation et la Ville de Mont-Joli pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023.

### **18.05.263 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC MITIS HD POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de service avec Mitis HD pour une période d'un an, et ce, au montant de 1500 \$.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **18.05.264 AUTORISATION DE FORMATION À LA GREFFIÈRE ET AU DIRECTEUR DES FINANCES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la greffière, madame Kathleen Bossé et le directeur des finances, monsieur Steve Corneau, à suivre une formation web donnée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec intitulée « Projet de loi 155 : Tout ce que vous désirez savoir sur les nouvelles dispositions », le 8 juin prochain au coût de 175 \$ plus les taxes.

## LOISIRS

**18.05.265      AUTORISATION À L'ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE MONT-JOLI/MITIS # 0175 D'UTILISER LE STATIONNEMENT DU STADE DU CENTENAIRE POUR LA TENUE DE LEUR ACTIVITÉ DE LA JOURNÉE DE RÉADAPTATION À MOTO**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'Association de moto-tourisme de Mont-Joli /Mitis #0175 à utiliser le stationnement du stade du centenaire pour leur activité de réadaptation à moto qui aura lieu le 2 juin 2018, et ce, à titre gratuit.

**18.05.266      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES POUR L'UTILISATION DE L'ARÉNA PAR LES ÉQUIPES DE LA LIGUE DE HOCKEY PRÉPARATOIRE SCOLAIRE (LHPS)**

*Item retiré.*

**18.05.267      ADJUDICATION D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION GIDES APRIL INC. POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DANS LES DOUCHES – CÔTÉ HOMME – À LA PISCINE GERVAIS RIOUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du revêtement dans les douches – côté homme – à la piscine Gervais Rioux;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| • Timber Mart                               | 8 380.44 \$          |
| • Construciton Gides April Inc.             | 8 245.00 \$          |
| • Construction Claude Fournier et fils ltée | n'a pas soumissionné |

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de la directrice du service des loisirs, madame Josée Lévesque;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à Construction Gides April inc. un mandat pour exécuter le remplacement du revêtement dans les douches – côté homme à la piscine Gervais Rioux au montant de 8 245 \$ plus les taxes.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**18.05.268      AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne de la Croix Rouge a soumis à la Ville une proposition visant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de la Ville de Mont-Joli est établie à 1,036.48 \$ soit 0,16 \$ par personne;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement pour le renouvellement de cette entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge au montant de 1,036.48 \$.

**18.05.269      ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1382 RELATIF AU RAMONAGE DES CHEMINÉES**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement

2018-1382 relatif au ramonage des cheminées. Ce règlement régit le ramonage des cheminées selon le type de cheminées des bâtiments résidentiel ou commercial sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

Aucune modification n'a été apportée au règlement entre la présentation du projet et son adoption.

**18.05.270 ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME KALITEC POUR UN PANNEAU ARRÊT CLIGNOTANT**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la firme Kalitec pour l'achat d'un panneau arrêt clignotant, et ce, au montant de 9 291.20 \$ plus les taxes. Cette acquisition est subventionnée à 50 % par le programme d'aide financière du Fonds de la Sécurité routière.

**18.05.271 AUTORISATION D'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT POUR LE SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**un processus d'appel d'offres pour l'achat d'une camionnette 4 X 4 pour le service des incendies a été tenu;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) propositions ont été déposées à savoir :

- Mont-Joli, Chrysler, Jeep, Dodge : 40 488.45 \$ taxes incluses (9147-1227 Québec inc.)
- Automobiles Bouchard & fils (1988 inc.): 37 585.33\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la conformité desdites soumissions et la recommandation qui en a découlé;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Bouchard Ford est non conforme sur la la grosseur du moteur, la capacité de remorquage et qu'il n'y a pas de refroidisseur d'huile de transmission intermédiaire ce qui pourrait causer des bris importants à la transmission;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un véhicule utilitaire 4 X 4 pour le service incendie à l'entreprise Mont-Joli Chrysler, Jeep, Dodge au prix de 40 488.45\$, taxes incluses. Cette dépense sera financée par le fonds général.

**18.05.272 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'une caserne de pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) soumissions sont parvenues au greffe de la Ville à savoir :

<b>Rang</b>	<b>Firme</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Montant \$</b>
1.	Atelier 5	12.19	112 388.06\$
2.	Groupe architecture MB inc.	12.08	103 477.50\$
3.	Proulx Savard	10.91	131 071.50\$
4.	DG3A	7.33	191 088.45\$

**CONSIDÉRANT QUE** les offres de services devaient obtenir la note minimale de 70 % avant l'ouverture des offres de prix;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation du comité d'analyse des soumissions;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Atelier 5 un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'une caserne de pompiers, et ce, au montant de 112 388.06\$ incluant les taxes.

**18.05.273            AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**18.05.274            PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**18.05.275            CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Joël Harrisson  
Greffier adjoint